

Appel à Projet Intergénérationnel

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures : 12 mars 2021

1-Présentation de la Mutualité sociale agricole (MSA)

La Mutualité sociale agricole est un organisme de protection sociale obligatoire pour la population agricole : salariés, exploitants, employeurs de main d'œuvre, retraités, ainsi que les membres de leur famille.

A ce titre, elle assure le recouvrement des cotisations et des contributions sociales et verse toutes les prestations de protection sociale (santé, famille, retraite). Elle exerce une mission de santé sécurité au travail (SST) et met en place une politique d'action sanitaire et sociale spécifique aux populations qu'elle gère.

La MSA est également un acteur présent sur les territoires ruraux et développe de nombreux partenariats.

C'est dans le cadre de son action sociale que le conseil d'administration a souhaité lancer un appel à projet intergénérationnel.

2-Contexte

20% de la population française est âgée de 65 ans et plus, dont 10% de 75 ans ou plus. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, ce chiffre est amené à progresser dans les années à venir.

L'enjeu aujourd'hui est d'accompagner le bien vieillir.

Le contexte de crise sanitaire a mis en lumière et souvent renforcé l'isolement et les conséquences psychiques qu'il pouvait avoir sur les personnes âgées, fragiles ou en situation de précarité. Ce contexte a cependant également permis de faire émerger de nombreuses initiatives (individuelles ou collectives) ayant vocation à lutter contre l'isolement de nos aînés en perte d'autonomie, et ainsi à remettre l'humain au cœur des préoccupations.

Fort de ce constat et soucieux de favoriser et développer ce lien intergénérationnel, la Msa Nord-Pas de calais a décidé de lancer un appel à projets intergénérationnels.

Les relations intergénérationnelles désignent l'ensemble des échanges entre deux générations, généralement entre les personnes âgées et les enfants ou les adolescents mais peuvent également concerner les échanges entre les personnes en perte d'autonomie et les plus jeunes.

Ces échanges peuvent avoir lieu notamment à l'occasion d'activités partagées.

Les projets dits intergénérationnels ont pour ambition de décloisonner les âges et les générations pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer et d'agir.

3-Enjeux de l'appel à projet intergénérationnel

- Valoriser l'entraide intergénérationnelle.
- Encourager le dialogue et les relations entre les générations.
- Lutter contre l'isolement

4- Objectifs opérationnels

- favoriser et/ou développer le « faire ensemble »
- faciliter l'accès à la culture, au numérique, à l'information
- innover et expérimenter autour de l'intergénérationnel
- favoriser l'échange et la connaissance réciproque en favorisant la transmission du savoir

5- Recommandations

- Le projet devra se dérouler dans les départements du Nord ou du Pas de Calais et associer au maximum les partenaires locaux.
- Il devra être autant que possible innovant (dans le service, dans la technologie, dans le processus, dans l'organisation, dans l'usage, dans le caractère social).
 - L'important sera de faire preuve d'imagination et de créativité.
- Chacune des parties devra être acteur du projet et les actions menées devront être co-construites avec les bénéficiaires
- Le projet doit avoir une visée sociale, sans but lucratif.
- Il devra être réalisé sur l'année 2021

6- Public visé

- Enfants
- Ieunes
- Familles
- Personnes retraitées
- Personnes en perte d'autonomie

7-Porteurs potentiels

Les porteurs de projets peuvent être des associations intervenant dans le champs social, des communes rurales ou des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), des centres sociaux, des espaces de vie sociale, des centres communaux d'action sociale, des maisons familiales rurales, des résidences autonomie dont les Maisons d'accueil et résidence pour l'autonomie (MARPA), des institutions ou des établissements scolaires.

8-Critères de sélection des dossiers

Les dossiers de candidature sont à compléter selon le modèle joint en annexe et seront déposés par mail à l'adresse : **chmielina.arnaud@msa59-62.msa.fr** avant la date limite fixée **au 12 mars 2021**

Le dossier devra :

- prévoir un calendrier de réalisation ;
- préciser le budget prévisionnel global et les co-financements éventuels.
- Une pré-sélection sera faite avant passage devant un jury. Elle tiendra compte notamment :
 - o de la qualité du projet intergénérationnel
 - o du caractère innovant
 - o de l'aspect pérenne du projet
 - o de la clarté du financement (et de l'appel ou non à des fonds propres et/ou à des co-financements)
 - o de la clarté du calendrier prévisionnel

Tout dossier incomplet, ne répondant pas à la thématique ou transmis après la date limite fixée sera considéré comme non recevable.

9-Financement MSA

Le montant de la subvention attribuée sera décidé par un jury et sera conditionné à la signature d'une convention.

Le versement pourra s'effectuer en 2 fois en fonction du montant accordé.

En cas de non réalisation ou de réalisation partielle, un remboursement total ou partiel sera demandé.

10-Evaluation

L'évaluation doit prendre en compte des indicateurs permettant d'évaluer l'impact du projet en termes quantitatifs et qualitatifs.

L'évaluation quantitative doit comporter à minima les indicateurs suivants :

- les bénéficiaires : nombre, profil (âge,...) faisant apparaître si possible les adhérents MSA ;
- le territoire d'intervention (commune d'intervention, résidence, foyer logement...)
- le partenariat;
- les modalités de financement (dont les cofinancements).

L'évaluation qualitative des résultats et de l'atteinte des objectifs devra s'appuyer notamment à minima sur des enquêtes de satisfaction menées auprès des principaux bénéficiaires.

11- Constitution du dossier

- **☑** dossier de candidature dûment complété;
- ☑ copie des statuts de l'association ou de la structure
- ☑ rapport d'activité de l'année précédente, daté et signé ;
- ☑ compte de résultat (complet et simplifié) et bilan financier de la structure pour l'année précédente, daté et signé ;
- budget prévisionnel (complet et simplifié) de l'année en cours de la structure, daté et signé ;
- **☑** relevé d'identité bancaire.

Pour toutes questions relatives à cet appel à candidatures, vous pouvez contacter :

Arnaud CHMIELINA - 03 21 24 61 27